



Le Vice-Président

Monsieur Thierry BOUTEMAN
Maire
Hôtel de Ville
221 rue Jean Jaurès
59161 ESCAUDOEUVRES

Lille, le **07 NOV. 2024**

N

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification de droit commun N°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement. La prise en compte des habitations et équipements riverains du site « Téréos » dans la modification des hauteurs et reculs à respecter est à souligner. Les aménagements paysagers envisagés à l'intérieur des marges de recul amélioreront quant à elles le cadre de vie de cette zone, destinée à rester à dominante industrielle.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe

Réf. : N° DTT2024339, Direction Territoires et Transitions, @ : nathalie.fagot@lenord.fr, Tel. : 03.59.73.82.45

lenord.fr

Conseil départemental du Nord - 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille cedex - Tél. : 03 59 73 59 59 - @lenord.fr